



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
9 décembre 2013  
Français  
Original: anglais

### Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur l'accès  
à l'information, la participation du public  
au processus décisionnel et l'accès à la justice  
en matière d'environnement

#### Groupe de travail des Parties

##### Dix-septième réunion

Genève, 26-28 février 2014

Point 8 e) de l'ordre du jour provisoire

**Autres préparatifs de fond pour la cinquième session  
de la Réunion des Parties: présentation des rapports**

### Projet de décision sur la présentation des rapports

#### Document établi par le Bureau

##### *Résumé*

Dans le présent document figure un projet de décision sur la présentation des rapports, élaboré par le Bureau de la Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Le document a été établi sur la base des décisions I/8, II/10, III/5 et IV/4, portant sur la même question, adoptées par la Réunion des Parties à ses première à quatrième sessions.

Le présent document est soumis au Groupe de travail en considération de son mandat «de formuler à l'intention de la Réunion des Parties les propositions et recommandations qu'il juge nécessaires pour la réalisation des buts de la Convention» (ECE/MP.PP/2/Add.15, par. 2 d)).



*La Réunion des Parties,*

*Rappelant* ses décisions I/8, II/10, III/5 et IV/4 sur la présentation des rapports,

*Rappelant également* le mandat du Comité d'examen du respect des dispositions figurant à l'alinéa *c* du paragraphe 13 de l'annexe à la décision I/7 sur l'examen du respect des dispositions,

*Ayant examiné* les rapports soumis par les Parties et le rapport de synthèse élaboré par le secrétariat conformément aux paragraphes 1 à 5 de la décision I/8 (ECE/MP.PP/2014/...),

*Ayant également examiné* le rapport présenté par le Comité d'examen du respect des dispositions et ses additifs (ECE/MP.PP/2014/... et Add...),

*Considérant* que la procédure de présentation des rapports énoncée dans les décisions I/8, II/10 et IV/4, y compris le modèle de rapport révisé qui figure dans l'annexe à la décision IV/4 et la procédure relative à la traduction des rapports décrite aux paragraphes 14 à 16 de la décision IV/4, devrait continuer de s'appliquer au cours du prochain cycle de présentation des rapports,

1. *Prend note avec satisfaction* des rapports d'exécution présentés par [plus de ...] des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement conformément aux paragraphes 1 à 4 de la décision I/8;

2. *Se félicite* du rapport de synthèse établi par le secrétariat conformément au paragraphe 5 de la décision I/8;

3. *Se félicite en outre* des rapports présentés par des organisations non gouvernementales conformément au paragraphe 7 de la décision I/8;

4. *Considère* que ces rapports constituent un aperçu utile de l'état de la mise en œuvre de la Convention, et des principales tendances et difficultés de cette mise en œuvre, aperçu qui contribuera à guider les activités futures;

#### **Présentation des rapports en temps utile**

5. *Note avec inquiétude* que [x nombre de] Parties qui ont soumis un rapport l'ont fait après l'échéance indiquée dans la décision II/10;

6. *Encourage à nouveau* les Parties, pour les prochains cycles de présentation, à commencer d'établir leur rapport d'exécution assez longtemps avant la date limite prescrite dans la décision II/10, pour la présentation des rapports au secrétariat, et au plus tard cinq mois avant cette date, afin de garantir la tenue de consultations publiques utiles sur les rapports au niveau national;

#### **Non-présentation des rapports**

7. *Note avec regret* que [liste des Parties n'ayant pas soumis de rapport, le cas échéant], qui étaient tou[te]s parties à la Convention à l'expiration du délai prévu pour la présentation des rapports d'exécution, n'ont pas présenté de rapport;

8. *Demande* à chacune de ces Parties de communiquer son rapport national d'exécution au secrétariat d'ici au 1<sup>er</sup> octobre 2014, en vue de son examen, entre autres, par le Comité d'examen du respect des dispositions;

### **Consultations publiques**

9. *Note avec satisfaction* que la plupart des Parties ont établi leur rapport dans le cadre d'une procédure comprenant des consultations avec divers organismes gouvernementaux et la société civile;

10. *Encourage* les Parties à garantir la transparence et la tenue de consultations publiques tout au long du processus d'établissement et de communication des rapports;

### **Élaboration de rapports pour la session suivante de la Réunion des Parties**

11. *Demande* au secrétariat de distribuer à toutes les Parties et aux acteurs concernés, au moins un an avant la session suivante de la Réunion des Parties, un rappel officiel concernant la présentation des rapports, y compris des indications pour la mise au point des rapports, ainsi que le calendrier proposé et la confirmation de la date pour la présentation des rapports au secrétariat conformément au paragraphe 9 de la décision II/10.

---